



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

VD

1. Débitrice: **TECHNOX Sàrl**, Chemin de la Venoge 7, 1028 Préverenges
2. Commandement de payer N°: 8575416 du 26.01.2018
3. Genre de procédure: Procédure ordinaire
4. Créancier: CONFEDERATION SUISSE Féd. contrib. /div. TVA, Schwarztorstrasse 50, 3003 Bern
5. Créance:
CHF 18'000.00 avec un intérêt de 4,00 % dès le 01.09.2017
Frais supplémentaires: Frais du commandement de payer
Fr. 103.30 + frais de nouvelles notifications + frais d'encaissement.
majoré des frais de publication
Cause de l'obligation: TVA PROVISoire (ART. 86 LTVA)
POUR LA PERIODE ALLANT DU 01.01.2017 AU 30.06.2017,
EA930434
6. Remarques: Le présent commandement de payer est notifié au débiteur le 20 avril 2018 par publication conformément aux dispositions de l'art. 66 al 4 ch. 2 LP

Office des poursuites du district de Morges
1110 Morges

04169035

